

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion téléphonique le 20 octobre 2020

Présents : Roland Grain et Jean René Elophe

Affaire litigieuse :

- **FC Dompierre (1) / AAE Chaulnes (3), du 18/10/2020 en Challenge Guéant :**

9 joueurs sur la feuille de match pour Chaulnes (3), 1 joueur blessé en 1^{ère}, mi-temps, un autre joueur sort à la 58^{ème} mn, cette équipe se trouvant réduite à 7 joueurs, le match est donc arrêté sur le score de 7 à 0 pour Dompierre.

La commission homologue le résultat du match sur le score acquis au moment de l'arrêt de la rencontre.

FC Dompierre (1) bat AAE Chaulnes (3) par 7 à 0.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

La commission homologue les autres résultats du 2^{ème} tour du Challenge Michel Fromentin qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

Résultats du 2^{ème} tour du 18 octobre 2020

VOYENNES (2) **2 / 0** HOMBLEUX (1)
STE EMILIE EPEHY (2) **3 / 6** MARCHELEPOT (2)
HEUDICOURT (1) **0 / 5** VOYENNES (1)
BRAY SUR SOMME (2) **forfait** / LICOURT (1)
CLERY SUR SOMME (1) **3 / 0** SAILLY SAILLISEL (2)
ESTREES MONS (2) **5 / 0** HANGEST EN SANTERRE (2)
MOISLAINS (1) **5 / 0** BRAY SUR SOMME (1)
MOREUIL (3) **2 / 0** CARTIGNY (2)
DOMART SUR LA LUCE (1) **2 / 0** ROYE DAMERY (2)

CERISY (2) / MEAULTE (3) se jouera le 1er novembre

EXEMPT: RETHONVILLERS

Bray sur Somme (2) forfait au 2^{ème} tour du Challenge Fromentin ne descendra pas en Challenge Guéant

CHALLENGE GUEANT SENIORS

Résultats du 1er tour du 18 octobre 2020

MAUREPAS COMBLES (1) **3 / 0** HOMBLEUX (2)

ENGLABELMER (2) **4 / 0** ALBERT USOAAS (4)

DOMPIERRE (1) **7 / 0** CHAULNES (3)

LICOURT (2) **2 / 0** ROSIERES (3)

DAVENESCOURT (2) / MONCHY LAGACHE (2) *se jouera le 1er novembre*

ESMERY HALLON (1) / MARCELCAVE (2) *se jouera le 1er novembre*

RETHONVILLERS (2) / PLESSIER (2) *se jouera le 1er novembre*

EXEMPT: ROISEL 2

La commission procède ensuite au tirage des matchs du 3ème tour du Challenge Fromentin et du 2ème tour du Challenge Guéant

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

3^{ème} tour

dimanche 1^{er} novembre 2020 à 14h30

CLERY SUR SOMME (1) / RETHONVILLERS 1

MOREUIL (3) / MOISLAINS (1)

ESTREES MONS (2) / VOYENNES (1)

EXEMPTS: DOMART SUR LA LUCE (1)

LICOURT (1)

MARCHELEPOT (2)

VOYENNES (2)

CERISY (2) ou MEAULTE (3)

Les 3 équipes battues descendront en Challenge Guéant

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Sauf erreurs ou omissions

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

CHALLENGE GUEANT SENIORS

2^{ème} tour

dimanche 1^{er} novembre 2020 à 14h30

HANGEST EN SANTERRE (2) / MAUREPAS COMBLES (1)
ESMERY HALLON (1) ou MARCELCAVE (2) / DOMPIERRE 1 *se jouera le 11 novembre*
ENGLEBELMER 2 / DAVENESCOURT (2) ou MONCHY (2) *se jouera le 11 novembre*
HEUDICOURT (1) / RETHONVILLERS 2 ou PLESSIER 2 *se jouera le 11 novembre*
LICOURT (2) / ROISEL (2)
STE EMILIE EPEHY (2) / SAILLY SAILLISEL (2)
BRAY SUR SOMME (1) / ROYE DAMERY (2)
HOMBLEUX (1) / CARTIGNY (2)

EXEMPT: CERISY (2) ou MEAULTE (3)

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Sauf erreurs ou omissions

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe : jean-rene.elophe@laposte.net

AMENDE :

- **Forfait, 15€ :**
AAE BRAY 2, le 18/10/20

Le prochain tour du Challenge Fromentin et du Challenge Guéant est prévu le dimanche 6 décembre 2020 à 14h30.

Le secrétaire : Jean René Elophe.